

**Actions Incitatives en Pédagogie (AIP) : demandes de financement AIP S1 2023**

**Le conseil académique de l'Université Gustave Eiffel**

**Vu** le décret n°2019-1360 du 13 décembre 2019 portant création de l'Université Gustave Eiffel et approbation de ses statuts et notamment leur article 9.2 ;

**Vu** la fiche de présentation et la note relative au dispositif d'AIP s'appliquant à compter de 2023, jointes à la présente délibération.

**Considérant qu'il** est demandé au conseil académique de se prononcer sur les propositions de financement de la Commission Spécialisée Enseignement et Professionnalisation (CSEP) pour les projets AIP du premier semestre de l'année 2023 s'élevant à **88 567,80 €**.

**Délibère**

**Article 1er**

**Après en avoir délibéré, le conseil académique approuve la présente délibération à l'unanimité, comme suit :**

<b>Nombre de votants</b>	<b>:</b>	<b>50</b>
<b>Nombre d'abstentions</b>	<b>:</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de votes pour</b>	<b>:</b>	<b>50</b>
<b>Nombre de votes contre</b>	<b>:</b>	<b>0</b>

**Article 2**

Le président de l'Université Gustave Eiffel est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**La président de l'Université Gustave Eiffel**  
A Champs sur Marne, le 7 décembre 2022



**Gilles ROUSSEL**

## **FICHE DE PRESENTATION**

### **Demandes de financement AIP S1 2023**

**Information**

**Avis**

**Vote**

#### **Contexte :**

L'enveloppe totale destinée aux AIP 2023 (S1+S2) est de 160 000€. Pour le S1 2023, les composantes de formation ont remonté 35 projets, pour un montant total de 139 375,80€.

Toutes les composantes ont remonté un ou plusieurs projets, sauf l'IFIS.

La Commission spécialisée Enseignement et professionnalisation (CSEP) du Conseil académique (CAc), s'est réuni le 10 novembre dernier pour étudier les demandes et émettre des propositions de financement.

Après étude des 35 projets, les membres de la CSEP proposent :

- d'accepter totalement la demande de financement pour 18 projets
- d'accepter partiellement la demande de financement pour 6 projets
- de ne pas accepter la demande de financement pour 11 projets

Ainsi, le total des propositions de financement s'élève à 88 567,80€, ce qui laisse un solde de 71 432,20€ pour le S2 2023.

Les demandes de financement et propositions de la CSEP ont été présentées au Collège des formations du 17/11/2022, il n'y a pas eu de remarques particulières.

#### **Délibération sur :**

Il est demandé au Conseil Académique de se prononcer sur les propositions de financement des AIP S1 2023 émises par la CSEP.

#### **Document(s) joint(s) :**

- Note de présentation des AIP 2023
- Compte-rendu de la CSEP du 10/11/2022
- Tableau récapitulatif des demandes de financement AIP S1 2023

Vice-présidence Formation et innovation pédagogique (VP FIP)  
Centre d'innovation pédagogique et numérique (CIPEN)

## **Actions Incitatives en Pédagogie**

### **Introduction**

Les Actions Incitatives en pédagogie (AIP) ont pour but de soutenir les équipes pédagogiques dans la mise en œuvre de dispositifs pédagogiques visant à améliorer la réussite de nos étudiant.es et favoriser la qualité de nos formations. Deux fois par an, un appel à projet AIP permet à chaque composante de formation de remonter un ensemble de projets classés. La Commission Spécialisée Enseignement et Professionnalisation (CSEP) du Conseil Académique se réunit pour examiner les demandes et proposer une sélection de ces projets, en respectant les critères d'attribution détaillés ci-dessous. Ces propositions de financement sont ensuite soumises au Conseil Académique qui se prononce définitivement par un vote. Chaque projet remonté par les composantes peut donc être refusé, financé en totalité ou financé en partie. À l'issue de la réalisation ou non des projets, les composantes de formation envoient à la VP FIP et au CIPEN un bilan qualitatif et quantitatif de chaque projet financé, selon une trame donnée.

L'objet de cette note est de présenter à l'ensemble de la communauté - en les précisant - les critères pris en compte pour la sélection des projets remontés par les composantes de formation.

### **Thèmes des projets AIP**

Les appels à projets AIP vise à financer des projets ayant un impact sur les pratiques et/ou les contenus pédagogiques et qui s'inscrivent dans les thèmes suivants (non exclusifs) :

- **Expérimentation pédagogique**
- **Pédagogie par projet**
- **Pédagogie hors les murs**
- **Professionalisation des formations**

Étant donné la volonté de l'université de renforcer les pratiques pédagogiques en faveur des réussites étudiantes, le thème 1 sera privilégié par rapport aux autres thèmes.

### **Modalité de soumission des projets**

Les projets seront soumis via un formulaire à remplir qui sera transmis par le CIPEN. Un accompagnement au montage des projets peut être demandé au CIPEN et toute question peut être posée par mail à l'adresse [aip@univ-eiffel.fr](mailto:aip@univ-eiffel.fr)

Dans chaque composante, les demandes devront être classées par ordre de priorité. Les demandes qui ne comporteront pas toutes les informations requises ou qui ne seront pas assez explicites ne seront pas retenues. **Par ailleurs, les porteurs de projet qui n'auront pas rendu les bilans de l'appel à projet AIP précédent verront leurs nouveaux projets déposés refusés systématiquement.**

### **Conditions d'éligibilité des projets**

1. Chaque projet AIP doit comporter une demande de financement comprise entre 500 et 5 000€. En deçà de 500 €, le projet est systématiquement rejeté ; le porteur devra demander ce financement à sa propre composante.
2. Les frais de bouche ne seront pas éligibles au financement AIP. Souvent associés à l'organisation d'événements conviviaux ou festifs, ces frais de bouche ont vocation à être financés par la composante.

### **Critères d'attribution des subventions**

Les projets remontés par les composantes seront étudiés par la CSEP selon les critères suivants (non exhaustifs) :

- Appartenance au thème n°1 (expérimentation pédagogique)
- Nombre d'étudiant.es et part de la formation concernés
- Modalités pédagogiques nouvelles dans le cas des projets sélectionnées lors d'appels à projets antérieurs.
- Position dans le classement de la composante
- Niveau d'ambition du projet et impacts pédagogiques pour la filière de formation concernée
- Mobilisation, le cas échéant, des services concernés (SIO-IP, SRI, CIPEN...)

Le financement peut concerner des dépenses de fonctionnement (achat de petit matériel, transport, gratification de stage...), de masse salariale (heures d'enseignement hors maquette, contrat étudiant, CDD...) ou d'investissement (achat de gros équipement). Les heures d'ingénierie pédagogique réalisées par les enseignants sont à prendre en charge sur le budget de la composante.

La priorité sera donnée aux nouveaux projets et pour les projets considérés comme récurrents, d'autres possibilités de financement en central pourront être étudiées (exemple : recettes de l'apprentissage).

Par ailleurs, tous les projets pédagogiques seront étudiés, y compris sur des thématiques transverses, mais pourront éventuellement être redirigés vers les vice-présidences, missions ou services concernés (Vie étudiante, DDRS...) pour trouver d'autres sources de financement le cas échéant.

## Annexe : explicitation des thèmes

Thèmes	Explications	Exemples
<b>Expérimentation pédagogique</b>	Nouvelles modalités pédagogiques et/ou d'évaluation des apprentissages, accompagnement spécifique des étudiant.es, outils numériques d'aide à la pédagogie.	Individualisation des apprentissages, usage de Moodle dans l'enseignement, évaluation différenciée, apprentissage par les pairs, classe inversée, dynamisation d'un amphi...
<b>Pédagogie par projet</b>	Modalités pédagogiques favorisant l'implication des étudiant.es dans leur apprentissage, pour une meilleure acquisition des connaissances et un développement de leur autonomie.	Projet inter-filières ou inter-promotions, projets tuteurés et projets d'études, réalisation de courts projets dans une discipline ou de projets de fin d'étude dans une promotion...
<b>Pédagogie hors les murs</b>	Sortie de courte durée à caractère pédagogique et culturel permettant la rencontre, la découverte, la confrontation à des individus, des lieux...	Voyage d'études, visite de sites historiques, culturels ou industriels...
<b>Professionnalisation des formations</b>	Renforcement des liens avec le monde professionnel avec impact sur le contenu de la formation et/ou à moyen voire court terme sur l'insertion professionnelle des étudiant.es	Initiatives visant la professionnalisation des formations et des étudiant.es : rencontres avec les professionnels, ateliers d'insertion pro, ateliers de création d'entreprise....